

COMMUNE DE MARPIRE

Compte rendu du conseil municipal

En date du 18 septembre 2015

Nombre de conseillers : En exercice 15 Présents : 15

Etaient présents : FAUVEL Auguste – TRAVERS Alain – MOUSSU Thérèse – LEJAS Frédéric - PAIN Jean-Yves – ASSELIN Marie-Christine – DENIS Geneviève – DELAUNAY Thierry – FAUCHEUX Ludivine - DAGUISE Laurent – BEAUDUCCEL Cécile – HALLET Christelle – DUBOIS Gildas – PINSARD Gisèle – SEVENO Hervé

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Christelle Hallet

Ordre du jour :

- Rapport d'activité 2014 SMICTOM
- Encaissement d'un chèque : régularisation de travaux
- Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires pour les agents communaux
- Demande d'acquisition d'une parcelle sur la zone artisanale « Les landes de la Croix »

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les sujets suivants :

- Rapport RPQS 2014 sur l'assainissement
- Aide du Conseil général (50€) pour les rythmes scolaires
- Point sur le site internet
- Avancement du diagnostic accessibilité
- Recensement
- Courrier de l'ARIC pour une réunion à venir

I : Rapport d'activité 2014 SMICTOM

Les gros travaux faits en 2014 : l'aménagement à la déchetterie de Martigné-Ferchaud, travaux au centre de revalorisation énergétique, étude sur le financement du service...

Quelques chiffres :

- augmentation des ordures ménagères collectées (+1.34%),
- le poids par habitant a diminué (-0.56%),
- le coût complet de la collecte est en baisse (-2.45%)

Le SMICTOM a un excédent global de 2 192 741.51 € de fonctionnement et de 1 167 098.34€ d'investissement. Le SMICTOM est dans la moyenne nationale pour le prix de la redevance par habitant.

Les accès aux déchetteries vont être accessibles par carte magnétique et ce mode de fonctionnement va être généralisé.

Le SMICTOM propose des mallettes de jeux pour les TAP donc une réunion d'information est prévue le 20 octobre 2015.

II : Encaissement d'un chèque : régularisation de travaux

Suite à l'aménagement du bourg, un chèque de régularisation d'un particulier a été perçu par la mairie.

Le conseil municipal autorise l'encaissement de ce chèque auprès du Trésor Public.

III : Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires pour les agents communaux

Le centre de gestion a refait une consultation auprès de compagnies d'assurance pour garantir les risques statutaires pour les agents communaux. Deux propositions sont faites CNRACL 5.75% et IRCANTEC 1.10% à partir du 1^{er} janvier 2016

Le conseil municipal accepte.

IV : Demande d'acquisition d'une parcelle sur la zone artisanale « Les landes de la Croix »

Monsieur MARTINAIS, menuisier – agenceur intérieur et extérieur, auto-entrepreneur dans un premier temps et maintenant en EURL est actuellement sur Châteaubourg mais sans local. Il souhaiterait acquérir un terrain pour construire une maison d'habitation et un local pour son activité.

L'idée étant de donner la priorité aux habitants de la commune, Monsieur BOUTEMY, qui était intéressé à une époque, a été recontacté et est toujours intéressé par 600 m² pour faire un bâtiment de 150m².

L'entreprise LAROUSSE aimerait aussi acquérir un terrain de 1500 m² pour stocker du matériel et notamment des bennes de tri.

La surface restant derrière et à côté de l'entreprise LAROUSSE est de 14 000 m² sans arrivée d'eau, d'électricité, de téléphone et d'assainissement dont le raccordement doit se faire route de Saint Jean.

Les questions sont de savoir à quel prix vendre ces parcelles, avec ou sans les arrivées, et accepter la construction d'une maison sur du terrain artisanal.

Le conseil décide de prendre en charge les frais d'accès à l'eau, l'électricité et le téléphone qui sera répercuté sur le prix du terrain ainsi que la création de la voie communale d'accès. Le conseil décide de mettre un prix plus élevé sur les terrains destinés à l'habitation et obligation que l'habitation soit accolée au bâtiment d'activité.

Les entreprises LAROUSSE et BOUTEMY ont fait une demande écrite de réservation de terrain.

V : Rapport RPQS 2014 sur l'assainissement

Quelques chiffres :

- 7 km de collecteur d'eaux usées
- 288 habitations et 5 autres abonnés
- La station d'épuration est aux normes par rapport aux prescriptions administratives
- Un consommateur de 120m³ payera 225.37€
- 121 000 m³ ont été facturés

Le conseil municipal valide le RPQS.

VI : Aide du Conseil général (50€) pour les rythmes scolaires

Suite à une demande de l'école en fin d'année 2014, la subvention du Conseil général a été versée à la mairie pour la mise en place des rythmes scolaires pour l'année 2014/2015. Le conseil général a attribué 50€ par enfant de la commune. Les enfants n'étant pas tous scolarisés à Marpiré, les communes suivantes recevront leur quote-part en fonction du nombre d'enfants : Val d'izé (3), Châteaubourg (9), Etreilles (2), La Bouëxière (2), Vitré (1).

Le conseil municipal valide le versement de cette somme à toutes les communes en fonction du nombre d'enfants.

VII : Point sur le site internet

La commission communication fait un point sur la création du site internet de la commune. Plusieurs réunions ont eu lieu sur l'avancement du site internet. Le prix a été renégocié. Le prestataire est en train de finaliser les maquettes.

VIII : Divers

- Le syndicat de Vilaine Amont édite un bulletin d'information qui est distribué avec la publicité donc pas forcément lu. Ils demandent à ce qu'il soit distribué avec notre bulletin.
- Avancement du diagnostic accessibilité : un devis d'ADU est arrivé mais plus cher donc pas de regret d'avoir choisi ECTI. Le cabinet est passé à la mairie faire le diagnostic pour les différents biens et dans l'attente du compte-rendu un délai supplémentaire de six mois est demandé.
- La bibliothèque recherche des bénévoles donc en parler.
- Suite à la consultation intercommunale du SDE35 pour les établissements publics en tarif jaune, Direct énergie a été choisie comme fournisseur d'électricité et pour les autres tarifs EDF a été retenu.
- Elections régionales le 6 et 13 décembre donc retenir la date. Les listes électorales sont ouvertes jusqu'au 30 septembre.
- La commune aura besoin de deux personnes pour effectuer le recensement 2016. Il aura lieu du 21 janvier au 20 février.

- Le dossier de consultation pour choisir un cabinet concernant la transformation du POS en PLU est sur le site Mégalis jusqu'au 14 octobre.
- RESTECO est le nouveau fournisseur de la cantine et les repas sont appréciés. Des mises au point ont été faites pour la livraison.
- Cet été, des dégradations ont été faites dans la commune par des jeunes. Les conseillers sont intervenus ainsi que la gendarmerie qui est venue constater plusieurs fois. Une plainte a été déposée avec un chiffrage des dégradations faites qui seront à la charge des parents.
- Le samedi 19 septembre, un rassemblement des maires de France et des élus municipaux est prévu à Rennes pour manifester sur les baisses budgétaires.
- Courrier de l'ARIC pour une réunion à venir samedi prochain mais Frédéric ne peut pas y aller.